

Motion de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, Anne Moratti-Jung, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Roberto Broggin, Damien Sidler, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Matthias Buschbeck, Alpha Dramé et Eric Rossiaud: «Halte à l'encombrement de nos places».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement
par le Conseil municipal lors de la séance du 5 novembre 2003)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les places permettent à la ville de respirer;
- qu'elles offrent aux piétons un lieu où se reposer, s'arrêter, y discuter, y manger, se détendre, se rencontrer;
- que des panneaux d'interdiction de stationner y sont installés;
- que l'article 41, premier et deuxième alinéas, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière y interdit le stationnement des motocyclettes;
- que les agents de sécurité municipaux sont compétents pour verbaliser ce type d'infraction,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à libérer les places des motocyclettes et à appliquer la loi sur la circulation routière et son ordonnance d'application.